

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLÉ Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal		X
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Héléne	X		SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MÉNAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier	X	
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X

	LE CHEVILLER Didier	X		LADURELLE Franck		X
	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain	X		Jean-Pierre LECROM		X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
MEMBRE ASSOCIE						
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 26

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 25

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2023-24

OBJET : DURÉE DES AMORTISSEMENTS

Dans le cadre du basculement budgétaire du Syndicat vers la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, le SBVB est appelé à modifier la politique d'amortissement de son budget principal.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Le calcul de l'amortissement avec application du prorata temporis s'applique de manière prospective, c'est-à-dire pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les durées d'amortissement envisagées sont les suivantes :

Article/Compte	Bien ou Catégorie de bien	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'étude et d'insertion non suivi de travaux	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles		
2121	Plantations	20 ans
2128	Autres agencements et aménagement de terrain	30 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	20 ans
2182	Voitures	10 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
2184	Mobilier	15 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
	Matériel informatique	5 ans
2188	Outillage technique	10 ans
	Bateau – coque	10 ans
	Bateau – moteur	6 ans
	Autres immobilisations corporelles	10 ans

AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR		
/	Biens de faible valeur (inférieur à 500 €)	1 an

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement telles que définies ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Éric PROVOST

